

Image not found or type unknown



changement de regime matrimonial

Par **Madame MOUCHEL**, le **13/03/2013** à **10:35**

Bonjour,

J'ai signe separation des biens avec mon mari (il est francais)le 7,sep,2011 au consulat francais de Chine et je me suis mariee le 9 sep,2011 en chine.Pouvons-nous changer le contrat en France a partir du 9 Sep,2013?

Nous n'avons pas d'enfant par contre notre premier bebe sera ne ce Novembre.Est-ce que it faut passer par tribunal si nous voulons revenir au regime legal ce Sep quand je serai enceinte encore mais sans presence de bebe?

Merci